

# M.A.T / LC - REGLEMENT INTERIEUR V9-2024

**Appartenance :**

**Les critères de recrutement sont les suivants :**

(Certains points sont impératifs et immédiats (sécurité, marqueurs...), d'autre doivent être compris comme étant nécessaires mais non obligatoires au départ (par ex. : uniforme complet, chaussures, etc...))

**Préambule :**

*L'usage des bâtiments et terrains de la MAT-LC est strictement réservé à des activités liées à la pratique du MILSIM et à la reconstitution historique WWII par convention spéciale et temporaire MAT-LC/ARCA. Si des membres du groupe MAT-LC ou ARCA souhaitent utiliser bâtiment et terrains, en-dehors des activités régulièrement prévues et annoncées, ils doivent,*

*1 - **Au préalable**, en faire une demande écrite (mail, lettre, ...) précisant les buts poursuivis, et portant mention de l'assurance individuelle des participants - non membres de la MAT-LC/ARCA - couvrant les activités liées à l'Airsoft.*

*2 – Si un accord positif vient à être donné, les activités ne pourront se dérouler que sous la présence et l'autorité de Bakou et/ou Thierry.*

**1** Être âgé de plus de 18 ans. En cas d'adhérents mineurs ces derniers, et conformément à loi, seront obligatoirement équipés de répliques ne dépassant 0.08 joules à la bouche du canon +Autorisation parentale obligatoire.

**2** Être à jour de la cotisation annuelle (année civile)

**3** Être titulaire d'une assurance Fédé GN + en cours de validité (année civile)

**4** Signer le présent Règlement Intérieur lors de l'adhésion.

**5 Strict respect des règles de sécurité liées à l'activité** aussi bien lors des trajets que des déplacements une fois arrivé sur les zones de jeu. Au-delà de deux remarques le candidat n'est plus accepté.

De même tout oubli partiel d'un élément de sécurité entraîne –de facto– l'impossibilité de participer aux activités de M.A.T lorsqu'elle se retrouve sur le terrain.

**6 Le respect des lieux dans lesquels nous pratiquons notre activité est fondamental, en conséquence il est impératif de ne pas laisser sur les sites quelque déchet que ce soit (papiers, emballages...).**

A proximité d'habitation ou de regroupement de personnes : Si on est en véhicule on roule au pas. A pied, les répliques sont systématiquement mises sécurité et les chargeurs retirés.

On s'abstient de faire du bruit (cris, musique, etc ...)

**La consommation d'alcool et de produits stupéfiants, tant dans les installations, que dans les zones d'évolution est strictement interdite et vaut exclusion immédiate. Interdiction de fumer dans les bâtiments et toutes les zones du site de Puechredon.**

**7 Le candidat est tenu à une obligation de participer au moins une fois tous les deux mois aux activités de la Team (sauf cas de force majeure dument justifié auprès du Bureau de MSI).**

On entend par activités :

- a) Entretien des terrains et bâtiments de jeu.
- b) Entraînements officiels de la M.A.T.
- c) Parties scénarisées/OP

## **8 De l'uniforme et autres accessoires :**

Il est convenu que le candidat devra dans un délai ne devant pas dépasser trois mois s'équiper d'au moins une tenue la plus réaliste possible. La tenue (uniforme) de chaque opérateur doit être :

- CE/OTAN

Des chaussures adaptées aux terrains accidentés, garantissant la sécurité du participant sont exigées. (Chaussures basses ne protégeant pas les chevilles interdites)

L'acquisition d'une radio personnelle, est obligatoire dans un délai maximum de six mois à compter de la première participation aux activités M.A.T.

Le choix d'autres accessoires est laissé à la convenance de chacun.

## **9 Des répliques :**

Tout candidat devra être équipé d'une réplique reproduisant au plus près ce qui existe dans la réalité et respectant la législation en vigueur sur le territoire national.

La règle lors des entraînements et parties est d'utiliser des chargeurs real cap, Les chargeurs d'autres capacités peuvent être autorisés à conditions de ne les compléter qu'au nombre de billes équivalent à l'emport en munitions de l'arme de réelle.

## **10 Des billes :**

On utilisera de préférence des billes Bio.

## 11 Des artifices :

Les training et parties peuvent requérir l'usage d'artifices divers. **Seul le responsable de l'activité est habilité, sous sa responsabilité, à autoriser leur utilisation.**

## 12 Des protections :

Outre les protections oculaires il est **OBLIGATOIRE** de disposer de protection faciale.

Une protection de cou est vivement recommandée.

## 13 Participants extérieurs :

Au cours de son existence M.A.T peut être amené à inviter d'autres teams et/ou des individuels, dans ce cas il leur sera demandé de prouver leur adhésion à un contrat d'assurance couvrant **- explicitement** - les risques liés à la pratique de l'Airsoft. Une participation forfaitaire de 5 euros par personne leur sera demandée, cette somme servira à l'amélioration du terrain et des équipements mis à disposition de tous les joueurs.

## 14 Images :

le signataire autorise M.A.T à faire usage de toute image ou vidéogramme réalisé dans le cadre de ses activités pour des actions de promotion de M.A.T en particulier et du Milsim en général (toutes publications sur tous type de support)

## **15 Du présent règlement intérieur :**

Le contenu du Règlement Intérieur peut être modifié par simple décision du bureau. Les membres de la MAT-LC en seront informés personnellement.

Je soussigné(e), Nom

Prénom

reconnait avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et déclare m'y conformer sans réserve.

Fait à

Le

Pour faire valoir ce que de droit.

**SIGNATURE**

